

J'appelle votre attention, monsieur l'Orateur, sur cette phrase: Un gouvernement libéral établira un drapeau canadien distinctif dans les deux ans. A mon avis, c'est exactement ce qu'il fait et certains des moyens qu'il utilise à cette fin étaient mentionnés dans le discours du premier ministre qui a dit que si le Parlement décidait qu'il ne pouvait accorder son appui au gouvernement sur une politique importante, notre régime constitutionnel prévoyait la tenue d'un référendum lors d'élections. Je tiens à bien préciser que ce sont certains des moyens qu'utilise le gouvernement pour remplir sa promesse d'adopter un drapeau canadien distinctif dans un délai de deux ans.

Pendant les campagnes électorales, les différents partis font de nombreuses promesses et émettent de nombreux projets qu'ils se proposent de réaliser s'ils sont appelés à former le gouvernement. Hier, monsieur l'Orateur, on nous a demandé de nous prononcer sur deux questions contenues dans une seule résolution. A juste titre, je crois, vous avez alors décidé de diviser les deux questions afin que nous puissions voter sur chacune de façon distincte. Comparons cette façon de procéder aux nombreuses promesses électorales sur lesquelles les citoyens doivent se prononcer le jour des élections. Peuvent-ils alors distinguer entre les promesses des divers partis cherchant à se faire élire ce jour-là, en disant: je vais inscrire mon X vis-à-vis telle promesse et je vais éliminer telle autre? Au contraire, les citoyens n'ont pas le choix.

En fait, dans son discours d'hier, le premier ministre a dit que nous avions la responsabilité des politiques d'ordre général. Or, la question du drapeau n'en est pas une. C'est la plus étroite des politiques particulières et elle doit sûrement être tranchée par la population par la voie d'un plébiscite. Dans son discours, le premier ministre a aussi longuement parlé de l'unité que créerait l'adoption du drapeau. Je souscris à l'article de fond qui a paru ce matin dans le *Globe and Mail* et selon lequel il s'agit là d'une très mauvaise plaisanterie.

Cette initiative ne concourra certainement pas à unifier le Canada. Je recommande à ceux qui ne sont pas de cet avis de voyager d'un bout à l'autre du Canada pour se rendre compte de ce que nos concitoyens disent et pensent. Il est inconcevable, monsieur l'Orateur, que cette mesure favorise notre unité nationale.

Il a souvent été question des symboles dans les discours hier. Nous avons assisté à un jeu de scène quelconque lorsque le premier ministre (M. Pearson) a déclaré, à un moment donné, au sujet des symboles, que nous nous détacherions du passé et quand par ailleurs

[M. Leboe.]

il a dit que les symboles étaient enracinés dans le passé. Comme en fait foi le compte rendu à la page 4512, le premier ministre aurait déclaré:

Dans cette évolution, nous en sommes maintenant à une nouvelle étape, celle de l'adoption d'un drapeau canadien distinctif qui ne pourrait être confondu avec l'emblème d'aucun autre pays.

Par ailleurs, le premier ministre a déclaré, comme en fait foi le compte rendu à la page 4513:

La feuille d'érable elle-même a été acceptée comme un symbole du Canada bien avant la Confédération. Elle remonte loin dans notre histoire et dans nos traditions.

Puis, comme en fait foi le compte rendu à la page 4515, il a ajouté:

Cette résolution marque, en réalité, une rupture avec le passé, comme il se doit lors de chaque étape consentie de l'évolution des hommes et des nations.

Ce matin, monsieur l'Orateur, une caricature a été déposée sur mon bureau. Elle représente une dame assise à table, en compagnie d'un homme politique. Elle déclare: «Monsieur, c'est la première fois que je parle à un homme politique; est-il vrai qu'un homme politique puisse dire simultanément deux choses contraires?» Monsieur l'Orateur, nous ne pouvons avoir à la fois le drap et l'argent. Comme le dit le premier ministre, nous ne pouvons pas couper les liens avec le passé, et lui demeurer attachés par esprit et le cœur. La chose est impossible. Je vous le dis, le temps est venu où nous devons être logiques à l'égard de cette proposition et la soumettre aux Canadiens.

On a parlé des feuilles d'érables comme constituant la quarante-deuxième partie du drapeau. Comme bien d'autres, je ne vois pas le rapport entre la taille des feuilles d'érable et ce qu'elles expriment. Si nous suivions ce principe, nous devrions avoir un drapeau de 50 pieds sur 100, flottant au-dessus des immeubles du Parlement, si la grandeur du drapeau signifie quelque chose. A cet égard, parlant d'emblème, n'est-il pas vrai que la Grande-Bretagne ait pour emblème le lion, et aux États-Unis, l'aigle? L'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) a parlé d'aigle avec un castor dans ses serres. Est-il nécessaire que la feuille d'érable figure sur le drapeau, puisque, suivant le premier ministre, nous allons nous séparer du passé? Pourquoi ces longs discours sur la feuille d'érable qui s'enracinerait dans le passé?

Je signale que la feuille d'érable dont nous parlons se trouve uniquement dans cette partie de l'Est du Canada. Ce n'est aucunement un emblème canadien. Elle a été acceptée comme emblème, sans aucun doute, mais au même titre que d'autres emblèmes. Ce n'est pas une raison pour la faire figurer sur le drapeau canadien. Personnellement, j'aime la feuille d'érable.